

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/014bis

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

14/02/23

Date d'Affichage

28/02/23

Objet de la Délibération

Modification du tableau des emplois/
création d'un emploi au service espaces
verts

L' an deux mille vingt-trois , le vingt-et-un février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, SARICA

Absents : Mrs MARC, LOUBEAU, CHONG-KEE

Mme LEROUX procuration à M. JUMEL

Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme RANCHET procuration à M. SUC

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à Mme VITRICE

Mme SANDOVAL procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : M. JUMEL

Monsieur le Maire expose aux membres de l'organe délibérant que suite à une demande de mise en disponibilité, il est nécessaire, à compter du 1^{er} mars 2023, de créer un emploi permanent à temps complet 35/35^{ème} d'agent technique pour le service Espaces verts de la commune.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi permanent à temps complet 35/35^{ème} d'agent technique comme indiqué ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision, et de la modification du tableau des emplois

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich


